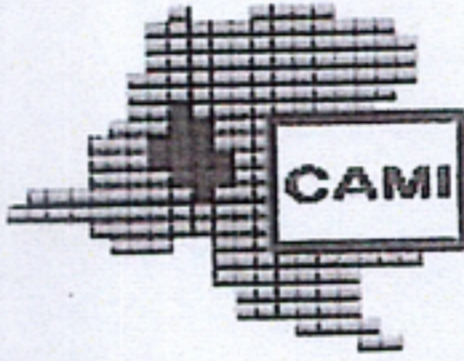


RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO		
CADASTRE MINIER		
Téléphone: 0858193909 Facsimile: Email: info@cami.cd Website: www.cami.cd		DIRECTION GÉNÉRALE Croisement des Avenues Mpolo Maurice et Kasa-Vubu, GOMBE Numéro Impôt : A0700326N BP 7987, Kin 1 KINSHASA

ACTE NOTARIÉ N° 014 /2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sixième jour du mois de juin -----
 Nous soussignés Jacques MUYUMBA NDUBULA, Directeur Général Adjoint du Cadastre Minier,
 Kinshasa/Gombe, certifions que -----

L'avenant n° 3 signé le 02 avril 2025 au contrat d'amodiation conclu le 19 juin 2018 entre la SOCIETE
 DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO SA, ci-après dénommée « l'Amodiante » et
 la SOCIETE MINIÈRE DU KATANGA SAS, ci-après dénommée « l'Amodiataire»-----

Dont les clauses sont ci-dessus insérées, nous a été présenté ce jour à Kinshasa par : -----
 Monsieur Grégoire KABEY NAWAJ, conformément au mandat lui confié en vertu des dispositions de
 l'article 20 bis dudit Avenant par Monsieur Patrick KAYUMBA KITUNGWA, Directeur Général de la
 SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU CONGO SA, titulaire des Permis
 d'Exploitation n°s 12263,12264,13157,13158,13160,271 et 102 et par Monsieur SUBRAMANIAN
 NACHIAPPAN, Directeur Général de la SOCIETE MINIÈRE DU KATANGA SAS -----

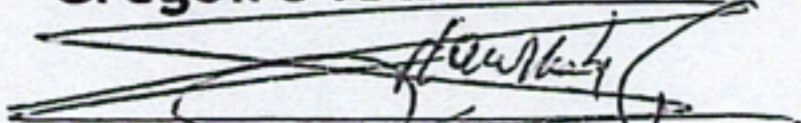
Comparaissant en personne, en présence des Sieurs Joseph MBUYU MASUSU et Cim's MULUNGULUNGU
 NACHINDA -----
 Cadres du Cadastre Minier, respectivement Chef de Service Notariat et Directeur Juridique, témoins
 instrumentaires à ce requis, réunissant les conditions exigées par la loi-----

Lecture du contenu de l'acte susdit a été faite par nous, Notaire, au comparant et aux témoins.
 Le comparant préqualifié a déclaré devant nous et en présence desdits témoins que l'acte susdit
 tel qu'il est dressé, renferme bien l'expression de la volonté des mandants, qu'ils sont seuls
 responsables de toutes contestations pouvant naître de l'exécution des présentes sans évoquer la
 complicité du Cadastre Minier ainsi que de son Directeur Général Adjoint, agissant en tant que
 Notaire conformément aux articles 12 et 182 du Code Minier, tel que révisé à ce jour, 2 point 8 et
 16 du Décret n° 17/005 du 03 avril 2017 portant statuts, organisation et fonctionnement du Cadastre
 Minier -----

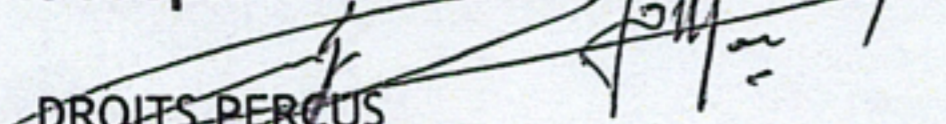
En foi de quoi, les présentes ont été signées par nous, Notaire, le comparant et les témoins, et
 revêtues du sceau du Cadastre Minier -----

SIGNATURE DU COMPARANT

Grégoire KABEY NAWAJ



Joseph MBUYU MASUSU



DROITS PERÇUS

Frais de dépôt : 2500 USD

Suivant quittance n° 548

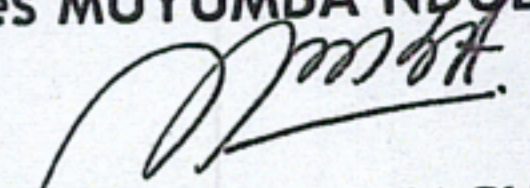
Inscription au cahier d'enregistrement des demandes d'inscription des contrats d'amodiation-----

L'an deux mille vingt-cinq, le 06/06 -----

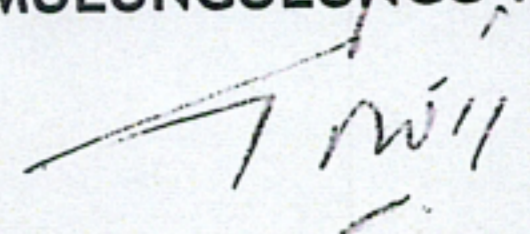
Frais d'acte :

SIGNATURE DU NOTAIRE

Jacques MUYUMBA NDUBULA



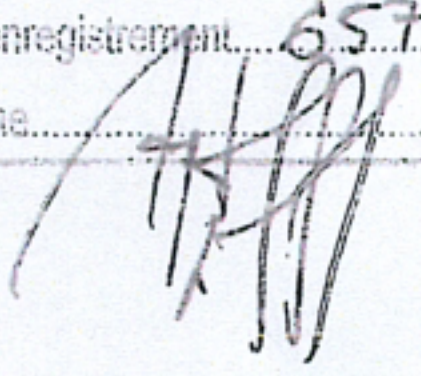
Cim's MULUNGULUNGU NACHINDA



SIGNATURE DES TÉMOINS

LE NOTAIRE

AVENANT N°03 AU CONTRAT D'AMODIATION

REPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	
CADASTRE MINIER	
Reçu le	03/05/2025
Par	KIN
N° d'enregistrement	6572-6577
Paraphe	

ENTRE

LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER DU
CONGO « SODIMICO SA »

ET

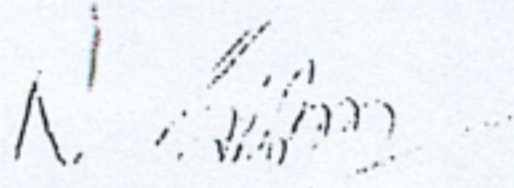
LA SOCIETE MINIERE DU KATANGA
« SOMIKA SAS »

RELATIF AUX PERMIS D'EXPLOITATION (PE) 12263, 12264, 13157,
13158, 13159, 13160, 271 et 102



Ainsi fait à Lubumbashi, le 02 Avril 2025 en quatre exemplaires originaux, chacune des Parties déclarant posséder le sien et les deux autres réservés aux formalités administratives.

POUR L'AMODIATAIRE SOMIKA SAS ;

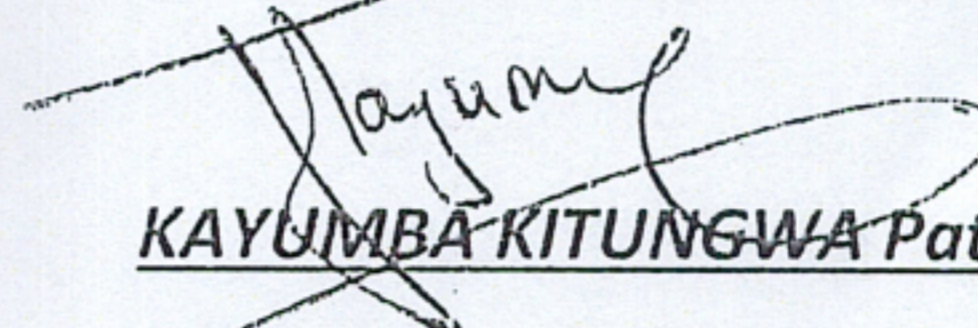


SUBRAMANIAN NACHIAPPAN

Directeur Général



POUR L'AMODIANT SODIMICO SA ;



KAYUMBA KITUNGWA Patrick

Directeur Général

